

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 juin 2009**

L'an deux mil neuf, le douze juin, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.

PRESENTS : Frédéric HERICOURT, Pascal ANGOT, Jean-Marie CESARION, François CHARLES, Guy CHAUVIN, Isabelle FOURNIER, Patrick JOLY, Franck LEMONNIER.
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric BOURJAT a donné procuration à Franck LEMONNIER
Samyr CHOUAKRI a donné procuration à Olivier CASSIDE

Absents non excusés : Christophe NICOT

Secrétaire de séance : Franck LEMONNIER

Monsieur Olivier CASSIDE déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19h00

MODIFICATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour :

Modifications acceptées à l'unanimité des présents

1 Changement du système de sécurité des locaux de la mairie

Suite aux violents orages du 20 mai 2009, le système de sécurité de la mairie a été fortement endommagé et il est nécessaire de le remplacer, une réparation étant impossible compte tenu de sa vétusté. Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Décide de demander un second devis afin de choisir le moins disant, le devis présenté par la société A3S atteint 1822.00 Euros HT.
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DGE, entre 30 et 55%, dans la mesure où le montant subventionnable serait suffisant
- Vote les virements de crédits budgétaires liés à cette opération

2 Création de poste

Le maire rappelle que la secrétaire en place ayant déjà bénéficié de deux contrats à durée déterminée, pour besoins occasionnels, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe et un poste d'adjoint administratif de 1ère classe en remplacement du poste de secrétaire de mairie créée par délibération du 18 décembre 2008. Ainsi, la secrétaire en place sera mutée depuis son ancienne commune en qualité d'adjoint administratif de 2ème classe le 1er septembre prochain et pourra être nommée 1ère classe, le 1er octobre 2009 après avis de la CAP du centre de gestion.

3. Réfection toiture mairie

Le maire expose que la toiture de la mairie est en mauvais état, deux entreprises sont venues sur place pour établir un devis de réparation.

Le conseil municipal, par six voix pour et cinq voix contre, décide d'accepter le devis de l'entreprise LEBLANC pour un montant total HT de 19 941.18 euros et de solliciter une subvention de l'état au titre de la DGE, une subvention du département au titre du CDDL ainsi qu'une aide du sénateur ??????, afin de pouvoir réaliser ces travaux dès 2010.

4. Changement de 3 poteaux d'incendie

Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du CDDL et auprès des services du SDIS pour financer le changement de 3 poteaux d'incendie place de la mairie, rue Jean Jaurès et au le monument aux morts. Le coût global de cette opération est estimé par la SAUR à 6 770.64 euros.ttc.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire lit la lettre de Madame Lucie STAVROU qui démissionne de son poste de conseillère municipale, suite à son déménagement.

1 Virements de crédits budgétaires – service de l'eau

A la demande de la trésorerie de Charly sur Marne, Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits budgétaires suivants liés au montant de l'inscription des amortissements au BP 2009, insuffisant en section de fonctionnement :

compte 6811 Dotation aux amortissements : 19 116.19
compte 615 Entretien et réparation : - 19116.19

2 Virements de crédits budgétaires – service de l'assainissement

Il est nécessaire d'effectuer les virements budgétaires suivants, liés aux dépassements de crédits relatifs aux pertes sur créances irrécouvrables dont le montant prévu initialement est insuffisant.

compte 654 Perte sur créances irrécouvrables 150.00
compte 615 Entretien et réparation - 150.00

3. Demande d'achat de terrains.

1 : A la demande de Madame Ezzine qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle N° 44 en vue de la réalisation d'un jardin potager, le conseil municipal accepte le principe de la vente et attend une proposition de prix. Parallèlement, une évaluation sera demandée aux domaines

2 : Suite à la réunion de la commission « Environnement et cadre de Vie » qui a proposé à Monsieur Hautecoeur d'acquérir la moitié de la parcelle 148 au lieu dit « le carrefour », le conseil municipal accepte de vendre une partie de ladite parcelle. Les frais relatifs à la division seront à la charge de l'acquéreur ; la commune fera appel aux services des domaines afin de fixer un prix minimum

4 Remplacement fenêtres du 1^{er} étage de la mairie

Une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement destinée à financer le changement des fenêtres du premier étage de la mairie ayant été accordée au taux de 55%, le conseil municipal décide d'accepter le devis établi par l'entreprise Arts et fenêtres d'un montant HT de 10 103€

5 Convention avec la SAUR

Le maire lit la convention pour la surveillance et l'entretien des installations d'épuration communales, établie par la SAUR

Le conseil municipal demande que le prix de certaines prestations soit révisé. Et que la société VEOLIA soit contactée afin de pouvoir comparer le cout de certaines prestations.

6. Pouvoir pour demande de subventions

Le conseil municipal autorise le maire à établir toutes les demandes de subvention nécessaires à tous projets d'investissement

7 Frais de transport des élèves, participation commune de Romeny

Comme chaque année, le conseil municipal de PAVANT demande à la Commune de Romeny le remboursement de la moitié des frais qui découlent du transport des élèves des deux communes vers la piscine de Château-Thierry.

Les frais s'établissent ainsi pour l'année 2008/2009 ::

	2008/2009
Total de la dépense prise en compte par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	1547.41 €
Subvention de 45 % payée à Pavant	696.33 €
Reste à la charge des 2 communes	850.08. €
Part de la commune de ROMENY S/MARNE	425.54 €

Voté à l'unanimité des présents.

8 Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)

Le maire explique que le FSL institué par la loi du 31 mai 1990 permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et d'y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie. Le financement du FSL est assuré par le département mais les collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au « plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées » peuvent contribuer au financement du FSL. La participation de la commune pour l'exercice 2009 serait de 0.41€ par habitant soit 310.37€. Le conseil municipal après en avoir délibéré demande un complément d'informations quant à l'usage précis des fonds versés par les communes et propose de mettre cette question au prochain ordre du jour du CCAS.

9 Plan de relance en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales

Dans le cadre du plan de relance en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales, un dossier de candidature a été adressé à l'inspection académique pour l'acquisition d'un tableau interactif, d'un PC portable et d'une imprimante. L'ensemble de ce matériel estimé à 4 560 euros TTC, sera subventionné à hauteur d'environ 80%, (la tva sera récupérée en 2011).

Le conseil municipal accepte l'idée de cette acquisition, autorise le Maire à signer la convention avec l'I.A.-D.S.D.E.N et propose que la commission scolaire délibère à son tour sur ce sujet.

20h15 : départ de M. Pascal ANGOT qui donne pouvoir à M. CHARLES

10 Participation aux frais de scolarité des écoles extérieures

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité des enfants de Pavant inscrits dans les écoles extérieures, notamment celle de Charly sur Mame qui demande une participation annuelle de 450.00€ par élève. La scolarité d'une des élèves revenue en cours d'année à l'école de Pavant sera facturée au prorata.

11 Modification numérotation rues

Suite à la transformation des bâtiments de la cour de la ferme en logements locatifs, le Maire expose qu'il est nécessaire de revoir la numérotation des habitations du 8 Place du Général de Gaulle. Le conseil municipal décide d'attribuer des lettres alphabétiques à chaque habitation (A, B, C...) à partir des logements de M. Prétat. Les riverains et les administrations concernées seront informés de ces modifications.

A noter, une nouvelle numérotation de l'auberge du vieux pigeonier partagée en deux logements (1 et 1 bis)

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal : Monsieur le Maire délègue à Messieurs MARRI-LORIA et LEMONNIER l'encadrement et la gestion du personnel communal chargé de l'entretien et des espaces verts ;. Un arrêté sera pris dans ce sens.

Mise en place du P.L.U. : il est décidé que la question de l'élaboration du PLU sera traitée ultérieurement
Bibliothèque de Pavant :

Le maire lit le courrier de Mme Plonquet qui rappelle le droit administratif des bibliothèques, notamment en ce qui concerne le vote du montant de l'adhésion ainsi que la convention signée avec la mairie qui précise une visite annuelle des locaux avec le maire ou l'adjoint chargé des travaux. Le conseil municipal émet l'idée de la création d'une commission de la bibliothèque qui pourrait décider du maintien du montant de l'adhésion et déléguer une personne pour la visite règlementaire des locaux.

Cette commission pourrait décider notamment du maintien du montant de l'adhésion à la bibliothèque et déléguer une personne pour la visite annuelle des locaux.

Sécurité du pigeonier : Nicolas DEHU, architecte du patrimoine a établi un rapport d'analyse de stabilité du pigeonier, de la cantine et du foyer rural dont il ressort un avis favorable pour l'utilisation du foyer rural et de la cantine avec une fréquentation plus modérée pour le pigeonier. La procédure concernant la garantie décennale peut maintenant être lancée ; contact sera pris avec l'architecte et l'entreprise qui a participé aux travaux de départ.

Programmation FDS 2010 : Pas de travaux de voirie prévus dans le cadre du FDS 2010.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire
O. CASSIDE

Le Maire,
O. CASSIDE

F. HERICOURT

F. BOURJAT

P. ANGOT

JM CESARION

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER

P. JOLY

F. LEMONNIER

P. CROHIN

V. MARI-LLORIA

S. CHOUAKRI

C. NICOT
abs

L. STAVROU
abs